

Entreprises en difficulté : création du CIP Île-de-France pour mieux les orienter

le 11 juin 2021 - Propos recueillis par Anne MOREAUX - [Actualité](#) - [Interview](#)



Avec la crise et les difficultés accrues auxquelles font face les entreprises, et pour les accompagner dans la reprise de leur activité, les différents Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) de la région francilienne (75, 77, 78, 91, 92, 93 et 94) se réunissent pour former le CIP Île-de-France. A sa tête, Thierry Bacquet, expert-comptable ancien président du CIP 75, pilote une soixantaine de bénévoles mobilisés pour accompagner la relance.

Affiches Parisiennes : Pourquoi avoir décidé de réunir les différents CIP de la région francilienne ?

Thierry Bacquet : D'abord, [tous les CIP](#) de la région restent autonomes et indépendants, c'est essentiel pour le bon fonctionnement de notre service de conserver une certaine proximité avec les dirigeants d'entreprise. L'idée de la création du CIP Ile-de-France est née pour permettre une meilleure visibilité de l'association, et pour bénéficier d'une force de frappe plus importante en termes de communication et de partenariats. Ainsi, cela nous a permis de débiter des discussions avec le Medef Île-de-France ou encore les Urssaf. Cela a également facilité nos échanges avec la Région : nous figurons sur Smart Services, une plateforme de données et de services publics et privés. Le CIP Île-de-France est donc une entité représentante des différentes antennes départementales, une manière pour nous de communiquer de manière plus efficace et dynamique, d'autant plus important en cette période économique.

A.P. : Comment cela va-t-il fonctionner en pratique ?

T.B. : Au sein du CIP Île-de-France, nous nous réunissons deux fois par mois pour échanger et identifier des points d'amélioration et les dispositifs que nous pouvons mettre en place pour accompagner les entreprises dans cette période inédite. Les différentes initiatives que nous pouvons appliquer proviennent souvent d'un CIP de la Région, elles sont ensuite implantées au niveau régional.

En ce moment, surtout, avec toutes les initiatives que nous pouvons observer de la part des acteurs du monde de l'entreprise, il y a beaucoup à faire. Nous centralisons également les informations de nos bénévoles, par exemple sur la réforme récente des procédures collectives avec l'assouplissement du redressement judiciaire des petites entreprises. La création du CIP Île-de-France facilite la communication entre chaque antenne départementale, nous avons plus d'échanges de bons procédés, et sommes par conséquent plus efficace dans notre accompagnement des dirigeants d'entreprise.

« Le CIP Île-de-France est une entité représentante des différentes antennes départementales, une manière pour nous de communiquer de manière plus efficace »

Pour nos partenaires, cela leur permet un échange avec un interlocuteur unique au niveau régional. Cela nous a grandement facilité l'inscription du CIP sur la plateforme Smart Service créée par la Région pour recenser toutes les associations d'aide aux entreprises en difficulté, comme 60 000 rebonds ou l'Apesa. Il est plus pratique de pouvoir parler d'une seule voix aux différents acteurs et parties prenantes du secteur, mais aussi auprès du CIP National et des autres CIP du territoire français.

A.P. : Les rendez-vous d'accompagnement des dirigeants d'entreprise en difficulté seront-ils maintenus dans chaque département ?

T.B. : Bien sûr. Dès le départ, il était essentiel pour nous de conserver une approche de proximité avec les chefs d'entreprise : les problématiques ne sont pas les mêmes dans toute la région et nous en avons conscience. Tous les Entretiens du Jeudi, réalisés par un trio d'experts comprenant un ancien juge consulaire, un avocat et un expert-comptable ou commissaire aux comptes, se tiennent dans chaque département. Notre organisation quant au soutien des chefs d'entreprise n'a pas changé.



A.P. : Comment marche un CIP ? Comment est-il financé ?

T.B. : Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises jouent un rôle d'orientation et d'accompagnement pour les dirigeants en difficulté financière ou psychologique. Tous nos membres sont des anciens juges du Tribunal de commerce, des avocats, des experts-comptables ou commissaires aux comptes, retraités ou encore en activité, et bénévoles. Ils sont également formés depuis 2016 par l'Apesa (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologiques Aigüe) à la détection de la détresse psychologique. C'est une formation essentielle pour nos bénévoles, que nous renouvelons périodiquement pour les nouveaux entrants et ceux qui souhaiteraient se perfectionner.

Avec ce triplé de professionnels, nous offrons la possibilité aux dirigeants de faire un premier diagnostic de la santé financière de leur entreprise. Nous les écoutons et ouvrons le dialogue. Notre rôle est également de les informer sur les différentes aides ou procédures auxquelles ils ont accès. Avec la crise, nous avons par exemple eu beaucoup de demandes sur ces sujets. Nous les orientons vers le tribunal de commerce uniquement si le besoin s'en fait ressentir, en fonction de chaque entreprise, et après avoir fait un premier bilan avec eux. L'objectif pour nous est vraiment d'être disponible pour tout questionnement que peut avoir un chef d'entreprise pour assurer la bonne gestion de sa société. Ayant un regard externe, nous lui apportons une prise de recul et un bilan réel et impartial sur sa situation.

Aujourd'hui surtout, nous sommes là pour les orienter sur les scénarios de sortie de crise adéquats et les aider à préparer leur dossier en amont. S'il s'agit d'aller en procédure collective il faut le faire avec des comptes certifiés et sincères par le biais des experts-comptables ou des commissaires aux comptes.

A.P. : Les CIP sont-ils débordés d'activité depuis le début de la crise sanitaire ou bien la vague n'est pas encore arrivée à son apogée ?

T.B. : Il y a eu une fausse impression de calme lors des Entretiens du Jeudi sur l'année 2020 et encore en début d'année 2021 : avec les aides financières et le soutien apporté aux entreprises pendant les confinements, comme le PGE, le fonds de solidarité ou le chômage partiel, les difficultés des entreprises sont restées en suspens. Les entreprises étaient, et le sont encore pour certaines d'entre elles, sous perfusion et leurs dirigeants étaient plutôt en attente, sans visibilité réelle sur les difficultés à venir.

« Avec la reprise de l'activité et la levée progressive des aides, nous nous attendons à une augmentation de nos Entretiens dans les prochaines semaines. »

En revanche, avec la reprise de l'activité et la levée progressive des aides, nous nous attendons effectivement à une augmentation de nos Entretiens dans les prochaines semaines. J'ai d'ailleurs dialogué avec l'Ordre des experts-comptables à ce sujet car les demandes commencent à affluer. Nous sommes préparés à faire des Entretiens tous les jeudis plutôt qu'une fois par mois, et sommes mobilisés, en cas d'urgence, pour en réaliser en dehors des jeudis, en visio-conférence, lorsque que le dirigeant est dans une situation critique. Généralement, nous couplons ces rendez-vous d'urgence avec une alerte auprès de l'association Apesa.

A.P. : Avez-vous davantage de bénévoles depuis le début de la crise ?

T.B. : Si nous n'avons pas actuellement de nouveaux bénévoles, la création du CIP Île-de-France nous permet en revanche plus de flexibilité pour nous adapter en fonction des besoins de chaque département. Ainsi, s'il manque des bénévoles dans le CIP 92, le CIP 75 ou 77 peut envoyer les siens. Cela nous permet de garantir un accompagnement à chaque dirigeant, même si une antenne départementale reçoit beaucoup de demandes en peu de temps. C'est une pratique que nous pouvons mettre en place de manière périodique, en fonction de l'urgence et des demandes.

A.P. : Vous font-ils remonter une hausse préoccupante des signaux de détresse ?

T.B. : Cela commence effectivement. Nous sommes toujours à l'affût mais c'est très compliqué de savoir s'il y a un essor préoccupant pendant cette sortie de crise car, malheureusement, les dirigeants en difficulté ne vont pas directement consulter leur expert-comptable, voire un avocat ni s'adresser aux Tribunaux de commerce. Le Tribunal peut impressionner les dirigeants d'entreprises. Et pour les CIP c'est la même chose, donc on essaie de communiquer au maximum et de les orienter le plus tôt possible.

A.P. : A combien d'appels et de consultations répondent les CIP d'Ile-de-France chaque semaine/mois ?

T.B. : Nous n'avons pas encore de chiffres précis et travaillons effectivement à un bilan d'activité de tous les CIP franciliens, compilant toutes leurs informations. Toutefois, les CIP traitent généralement plus d'une dizaine de dossiers par mois.

A.P. : William Nahum, président du CIP National, a été nommé par le garde des Sceaux à l'automne 2020 pour faire partie de la mission ministérielle justice économique. Que pensez-vous du constat dressé par le rapport Richelme rendu par la mission le 19 février dernier ?

T.B. : Le rapport Richelme a mis l'accent sur un point essentiel : les petites entreprises, les commerçants et artisans, les indépendants... n'utilisent pas les procédures amiables qui pourraient les préserver lorsque leur situation financière se dégrade. De manière général, ces acteurs manquent cruellement de l'accompagnement nécessaire pour les orienter et les informer de manière adéquate. C'est aussi pour cela que nous avons créé le CIP Île-de-France : pour mieux communiquer auprès des acteurs de la région, entreprises et parties prenantes, et accompagner ces entreprises qui ne bénéficient pas d'un expert-comptable et ne peuvent pas prendre la mesure des procédures et aides disponibles. Le rapport

Richelme préconise d'ailleurs une formation obligatoire aux modules de gestion et procédures amiables et collectives.

« *Souvent, les procédures judiciaires ne sont pas utilisées par les TPE-PME car celles-ci sont coûteuses* »

C'est selon moi une bonne initiative, qui pourrait être complétée par une présentation des acteurs, organismes et associations au service des entreprises. Enfin, souvent, les procédures judiciaires ne sont pas utilisées par les TPE-PME car celles-ci sont coûteuses. Une réforme de ces procédures aurait donc du sens, en adaptant leurs coûts en fonction de la taille ou du chiffre d'affaires de l'entreprise par exemple.

A.P. : Êtes-vous satisfaits du plan d'action tout récemment dévoilé par le Gouvernement pour accompagner les entreprises en sortie de crise ?

T.B. : Le CIP National est l'un des membres signataires de la Charte d'engagement pour la mise en place de ce plan d'action. Nous sommes engagés et mobilisés pour faire connaître aux chefs d'entreprise les dispositifs qui sont mis en place dans la sortie de crise. La création d'une procédure amiable simplifiée pour les petites et très petites entreprises notamment va permettre à un bon nombre d'entre elles de se relever. Pour cela cependant, un travail de diagnostic financier et de projection doit être réalisé, et c'est là aussi que nous avons un rôle à jouer, pour que les entreprises puissent se présenter devant le Tribunal de commerce avec tous les éléments en main pour bénéficier de ce mandat ad hoc de sortie de crise dans les meilleures conditions possibles.

0
PARTAGES

Partager

Partager

Partager

Partager

Anne MOREAUX
Journaliste

AffichesParisiennes

@Annonce_Legales

Ses derniers articles

Swiss Life France choisit Sage pour la modernisation de ses outils de trésorerie

Création du Comité Grande Armée : un rapprochement public-privé innovant en faveur de l'avenue

Un ressortissant albanais perd son statut de réfugié après sa condamnation pour violences conjugales



Web Tablette Mobile Journal

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

Affiches Parisiennes Journal d'information juridique et d'annonces légales

- › Pour plus de contenu, papier + web
- › l'accès aux annonces légales,
- › l'accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne

